

Cap-aux-Diamants

Tuque, teuge, toque ou bonnet à la Turquie?

Francis Back

L'idée d'indépendance au Québec
Numéro 53, printemps 1998

URI : id.erudit.org/iderudit/7975ac

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN 0829-7983 (imprimé)
1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Back, F. (1998). Tuque, teuge, toque ou bonnet à la Turquie?.
Cap-aux-Diamants, (53), 56–56.

Tous droits réservés © Les Éditions Cap-aux-Diamants inc., 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Tuque, teuge, toque ou bonnet à la Turquie?

Bien que le mot «tuque» soit entré comme québécois dans les principaux dictionnaires de langue française, son origine demeure controversée. Revoyons les faits et offrons une solution inédite.

Du bonnet de marin à la tuque

Depuis l'Antiquité, le bonnet de laine est une coiffure appréciée des marins, car tout en tenant la tête au chaud, il résiste aux bourrasques de vent. La préférence de la couleur rouge pour ces «bonnets à la matelote» est attestée dès le XVI^e siècle et se confirmera par la suite. Aussi n'est-il pas surprenant qu'en 1534, Jacques Cartier mentionne des «bonnets rouges» parmi les présents qu'il offre aux deux fils du chef *Donnacona*.

Les premiers colons français adopteront cette coiffure de marin, car elle offre une bonne protection contre le froid hivernal. Au fil des ans, le bonnet rouge deviendra l'un des éléments caractéristiques du costume de l'«habitant».

En 1755, un officier fraîchement arrivé dans la colonie, constate que la population québécoise, tout en parlant «un français pareil au nôtre», a forgé des

«mots particuliers». Parmi les exemples cités, ce militaire relève la «tuque» qui désigne un «bonnet de laine rouge».

Un mot aux origines litigieuses

Plusieurs théories ont tenté d'élucider l'étymologie du mot tuque. Ainsi, on a voulu relier son origine à la «tuque» ou «teugue», qui désignait en langage maritime un abri de toile goudronnée installé à l'arrière d'un navire. Une autre hypothèse associe la tuque à l'ancien français «tucquet», par lequel on entendait une cime ou un promontoire. Spéculations peu convaincantes, quand on compare notre bonnet de laine à la signification de ces deux mots.

Il semble plus pertinent de lier le mot tuque à la «toque», un bonnet plat porté par les hommes de la Renaissance. Ce mot désignera par la suite une coiffure cérémonielle et, sous la forme de «tocquet», un bonnet d'enfant.

Sans exclure totalement cette dernière piste, des recherches en archives et sur l'industrie de la bonneterie en France nous per-

mettent de jeter un regard nouveau sur cette énigme linguistique.

Tuque ou turque?

La plus ancienne mention connue du mot tuque remonte à un acte du notaire trifluvien Daniel Normandin, datant du 7 février 1726. En effet, le mot «tuque»



Musicien arabe coiffé d'un bonnet «à la Turquie». Les bonnets de laine rouge fabriqués en Europe étaient extrêmement populaires au Moyen-Orient. Dès le XVI^e siècle, la France tentera d'accaparer ce lucratif marché et se lancera dans la production de «bonnets à la Turquie» sur une grande échelle. Ces bonnets rouges trouveront aussi un débouché en Nouvelle-France et pourraient bien expliquer l'origine du mot «tuque». (C. Weiditz, *Trachtenbuch*).

apparaît dans ce document qui recense les biens de Pierre Morant, cultivateur à Batiscan.

Or, nos recherches nous apprennent que dix ans auparavant, en 1716, ce même notaire dresse à Champlain l'inventaire des biens du chirurgien Urbain Vincelot, parmi lesquels figurent «cinq bonnets à la Turquie». Nous retraçons également ce type de bonnets dans le stock d'un marchand montréalais en 1687. Cette coiffure semble populaire, puisqu'en 1693 le charpentier

Jacques Beauchamp possédait à lui seul «deux bonnets à la Turquie».

Que signifie donc un «bonnet à la Turquie»?

Ce terme, faussement exotique, désignait des bonnets de laine rouge fabriqués principalement dans les villes de Marseille et d'Orléans. Ces coiffures étant exportées massivement dans les pays arabes, on les qualifiait de «bonnets à la Turquie» ou encore de «bonnets de Turc». L'importance de ce commerce est illustrée par le fait que Marseille expédiait à elle seule, en 1688, plus d'un demi-million de ces bonnets rouges au Moyen-Orient. La ville d'Orléans, qui produisait des bonnets de meilleure qualité, se verra même gratifier d'une «Manufacture royale de bonnets façon de Tunis».

Ce commerce du Levant, n'excluait en rien d'autres marchés. Ainsi, un fabricant marseillais écrit que «la plupart des gens de mer portent des bonnets de cette espèce». On expédie également ces coiffures en Nouvelle-France. Outre les mentions de «bonnets à la Turquie», des «bonnets d'Orléans» apparaissent réguliè-

rement dans les inventaires de marchandises et même dans les fournitures d'habillement destinées aux miliciens canadiens.

Que la prononciation de bonnet «à la Turquie» se soit progressivement transformée en «tuque» dans le langage populaire nous semble crédible. Cette théorie ayant le mérite de conjuguer deux objets similaires partageant une même consonance.

Même en considérant l'écart entre le langage parlé et écrit, l'emploi du mot tuque se généralise tardivement en Nouvelle-France. De 1726 à 1740, le terme apparaît timidement en périphérie des grands centres. Ce n'est qu'au cours des années suivantes que l'usage de ce mot s'impose réellement. Il est d'ailleurs révélateur que le glossaire du père Potier, qui s'amuse à noter nos particularités linguistiques, n'enregistre le mot «tuque» qu'en 1746. ♦

Francis Back